

Fiche outil pré-orientation et orientation en enseignements adaptés

1. Les documents à fournir pour les élèves ne relevant pas d'une situation de handicap

Pré-orientation (de l'élémentaire vers la 6°)

- Fiche de complétude
- Evaluations pédagogiques (évaluation à faire passer aux élèves, protocole spécifique joint)
- PPRE 1^{er} degré
- Compte-rendu des examens psychologiques
- Fiche de vœux des parents

Orientation (de la 6° vers la 5°)


- Fiche de complétude
- Evaluation pédagogique (tableaux d'évaluation renseignés par les enseignants)
- PPRE 2nd degré ou PIF dans le cas des élèves déjà pré-orientés en 6^{ème} SEGPA
- Compte-rendu des examens psychologiques
- Fiche de vœux des parents

NB : Tous les élèves de 6^{ème} (même ceux pré-orientés en SEGPA) doivent faire l'objet d'un passage en CDOEA pour l'orientation définitive en SEGPA en fin de classe de 6^{ème}.


Ces documents se trouvent sur le site de la DSDEN :

<https://www.ac-bordeaux.fr/orientation-en-enseignements-adaptes-du-second-degre-segpa-et-erea-122902>

Rubrique « Actions et dispositifs éducatifs », puis :

 Elèves à besoins éducatifs particuliers

 SEGPA

 Calendriers et formulaires.

2. Les documents à fournir pour les élèves relevant d'une situation de handicap

Dossier MDPH (Geva-sco, bilan médical, compte-rendu d'ESS, etc...)

 **ENVOI à la MDPH par l'ERSH de secteur**

Dossier SEGPA comme mentionné en 1^{ère} partie de la fiche

 **ENVOI CDO par l'IEN, le chef d'établissement ou le directeur d'établissement médico-social**

3. Les procédures et calendriers

Les dossiers CDO doivent :

- Etre visés par l'IEN (1^{er} degré), le Chef d'Etablissement (2nd degré) ou le Directeur d'Etablissement (Médico-social) qui émet obligatoirement un avis (favorable ou défavorable).

- Etre adressés à la Commission Départementale d'Orientation pour les Enseignements Adaptés (CDOEA), aux adresses suivantes selon les secteurs :

dsden33-cdo-ouest@ac-bordeaux.fr

dsden33-cdo-est@ac-bordeaux.fr

